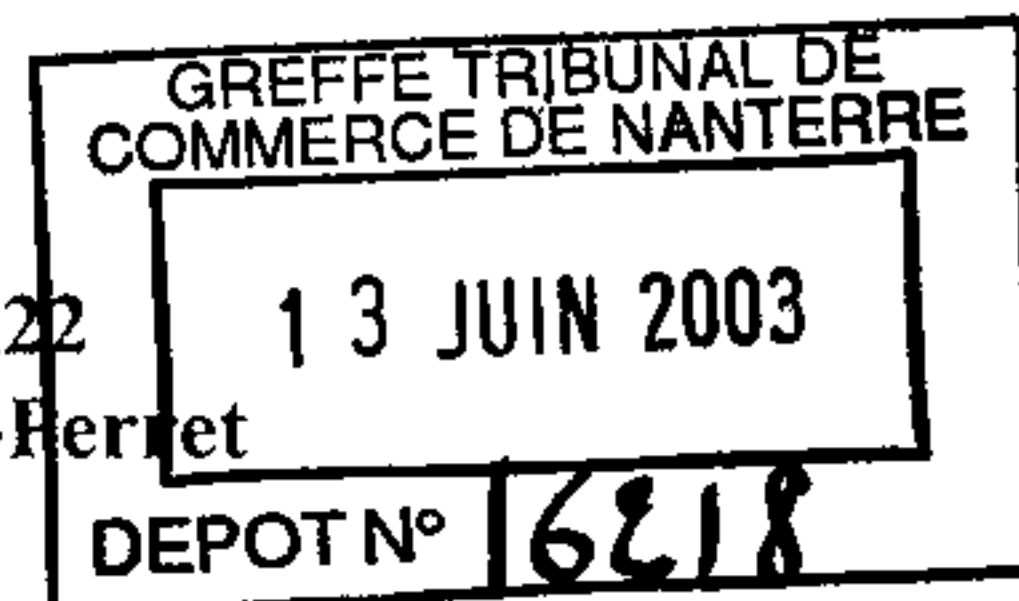


3135.55

PRG FRANCE SA

Société Anonyme au capital de € 40.314.060,22
Siège social : 114, rue Chaptal - 92300 Levallois-Perret

414 119 735 RCS Nanterre



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 DECEMBRE 2002**

L'an deux mille deux, le 26 décembre, à 11 heures, les Administrateurs de la société anonyme dénommée PRG France (ci-après la "Société") se sont réunis au siège social de la Société, sis 114, rue Chaptal, 92300 Levallois-Perret sur convocation de leur Président.

Assistent à la réunion :

- M. Marc Eisenberg Administrateur et Président du Conseil d'Administration,
- M. Jean-Luc Abeasis Administrateur,
- Mme. Sophie Davet Administrateur.

Monsieur Marc Eisenberg, Président du Conseil d'Administration, préside la séance et Monsieur Jean-Luc Abéasis est désigné comme secrétaire de séance. Il constate que la moitié des membres du Conseil étant présents ou représentés, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Marc Eisenberg, Président de Séance, ouvre la séance.

I

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Président de Séance rappelle que le Conseil a été appelé pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remise en cause du choix de mode de gestion de la Société, conformément aux dispositions de la Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques du 15 mai 2001 ;
- Démission de Monsieur Marc Eisenberg de ses fonctions de Directeur Général ;
- Nomination de Monsieur Bruno Lasserri aux fonctions de Directeur Général ; et

NA

NA

- Pouvoirs en vue des formalités ; et
- questions diverses.

II

Monsieur le Président de Séance rappelle aux membres du Conseil d'Administration que les statuts de la Société ont été modifiés au cours de l'Assemblée Générale du 28 juin 2002 pour, notamment, qu'y soit incluse la possibilité de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, et ce conformément à la Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques du 15 mai 2001, et que le Conseil d'Administration a décidé, lors de la réunion du Conseil du même jour, que la Direction Générale de la Société continuait à être exercée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Marc Eisenberg, dans les conditions prévues à l'Article 17-A des statuts.

Puis, Monsieur le Président de Séance informe les membres du Conseil qu'en vertu de la loi n°2002-1303 du 29 octobre 2002, modifiant la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques du 15 mai 2001, Monsieur Marc Eisenberg doit démissionner de ses fonctions de Directeur Général afin de satisfaire aux conditions de cumul de mandats posées par cette loi. En conséquence, Monsieur Marc Eisenberg continuera d'exercer les seules fonctions de Président du Conseil d'Administration jusqu'au terme de son mandat et le Conseil devra nommer ce jour un nouveau Directeur Général de la société.

Monsieur le Président de Séance demande donc aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur : la remise en cause du choix pour la formule dualiste du mode de gestion de la société, la démission de Monsieur Marc Eisenberg aux fonctions de Directeur Général de la société, et la nomination de Monsieur Bruno Lasserri aux fonctions de Directeur Général de la société.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide, conformément aux pouvoirs de décision qui lui sont conférés par l'Article L. 225-51-1 du Code de Commerce et par l'Article 17-A des statuts, et pour permettre la mise en application de la loi du 29 octobre 2002 sur le cumul des mandats, de remettre en cause l'option retenue par le Conseil d'Administration le 28 juin 2002 à savoir, la non dissociation des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration.

En conséquence, la Direction Générale de la société sera dorénavant assumée par une personne physique autre que le Président du Conseil d'Administration et prendra le titre de "Directeur Général".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Marc Eisenberg de ses fonctions de Directeur Général de la société, cette démission prenant effet immédiatement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISEME RESOLUTION

Sur proposition de son président, le Conseil désigne Monsieur Bruno Lasser, demeurant 1, rue Saint James, 92200 Neuilly Sur Seine, en qualité de Directeur Général, pour la durée du mandat restant à courir soit, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2006 et devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Dans le cas où Monsieur Marc Eisenberg viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Bruno Lasser conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Bruno Lasser déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social, Monsieur Bruno Lasser, Directeur Général, est investi des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'administration pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes délibérations en vue d'effectuer toutes formalités de dépôt et de publicités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

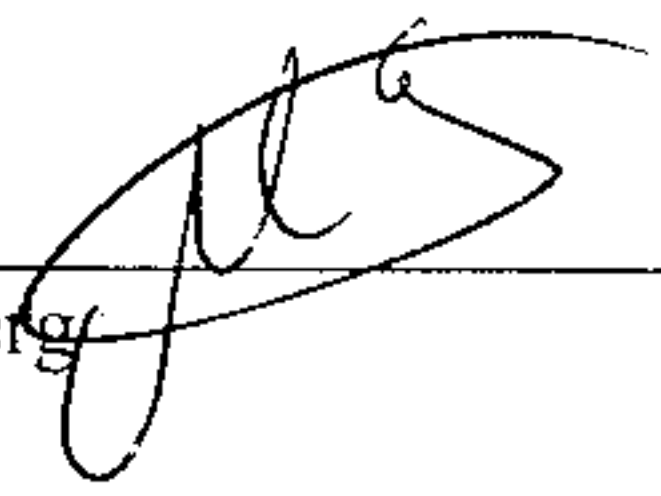
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de Séance et un Administrateur, également secrétaire de séance.



LE PRESIDENT DE SEANCE

Marc Eisenberg



**UN ADMINISTRATEUR
ET SECRETAIRE DE SEANCE**

Jean-Luc Abeasis

